

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



*Au service
des peuples
et des nations*

Date : 28/05/2019

Pays : Côte d'Ivoire

**Description des tâches : Recrutement d'un (e) consultant(e) national(e) pour le Projet Initiative Pêche Côtière en Afrique de l'Ouest -CFI-
Recrutement sollicité par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan**

Numéro & Nom du projet / Agence : UNEP

Durée du contrat/services (si applicable) : Période de 12 mois reconductible selon les performances et la satisfaction de l'institution.

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **1 Juin à 17h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Diplômes (15 points)
2. Expérience dans le domaine de la restauration écologique des écosystèmes de mangroves (20 points)
3. Connaissances des techniques de valorisation des ressources des mangroves (apiculture, ostréiculture, sel solaire (10 points)
4. Expérience dans le domaine des technologies moins consommatrices de bois de mangrove comme source d'énergie ; (15 points)
5. Connaissance des approches communautaires du développement local ; (15 points)
6. Expérience relative à la gestion environnementale de l'interface continent et côte ; (10 points)
7. Connaissances des conventions internationales environnementales et des enjeux juridiques/politiques liés à leur mise en œuvre ; (05 points)
8. Capacité de gestion technique et administrative de projets ; (10 points).

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés ci-dessous. Le/la consultant (e) ayant le plus de point à l'évaluation des dossiers de candidature sera retenu (e).

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1	Diplômes	15					
2	Expérience dans le domaine de la restauration écologique des écosystèmes de mangroves	20					
3	Connaissances des techniques de valorisation des ressources des mangroves (apiculture, ostréiculture, sel solaire, ...	10					
4	Expérience dans le domaine des technologies moins consommatrices de bois de mangrove comme source d'énergie ;	15					
5	Connaissance des approches communautaires du développement local ;	15					
6	Expérience relative à la gestion environnementale de l'interface continent et côte	10					
7	Connaissances des conventions internationales environnementales et des enjeux juridiques/politiques liés à leur mise en œuvre ;	5					
8	Capacité de gestion technique et administrative de projets ;	10					
Total		100					

TERMES DE REFERENCE

Projet Initiative Pêche Côtière en Afrique de l'Ouest -CFI- Recrutement sollicité par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan

(Sélection d'un(e) consultant(e) chargé(e) de la Coordination du projet

1. Le Projet Initiative Pêche Côtière en Afrique de l'Ouest -CFI-

Fruit d'une collaboration entre la FAO et le PNUE, le projet CFI est mis en œuvre au Cap vert, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Le projet vise à renforcer la gouvernance, la gestion et les chaînes de valeur des pêches, par la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche, d'instruments internationaux pertinents et de partenariats de gouvernance innovants.

Le PNUE a confié au Secrétariat de la convention d'Abidjan la mise en œuvre du Résultat 1.2.2. de la Composante 1 qui porte la gouvernance et la gestion des pêcheries. A travers une approche participative impliquant les différents acteurs (étatiques, société civile, secteur privé et chercheurs) à l'échelle nationale et locale, le Secrétariat de la convention d'Abidjan assure la conservation durable et l'utilisation rationnelle des ressources des mangroves telque édicté par son protocole additionnel relatif à la gestion durable des mangroves et son plan d'actions de mise en œuvre. Il est attendu du Secrétariat de la convention d'Abidjan, au cours des 3 prochaines années, la conservation de 700 ha de mangroves au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Les paragraphes ci-dessous présentent la situation des mangroves dans ces pays.

2. Les mangroves du Sénégal

Localisée entre les tropiques dans la zone de balancement des marées, la mangrove est un milieu d'intenses activités biologiques. Elle procure de la nourriture, des biens et services à l'ensemble des communautés vivant autour.

Au Sénégal, les principales formations de mangroves sont localisées du nord au sud dans le delta du fleuve Sénégal particulièrement dans le Gandiol, sur la petite côte, au Saloum et en Casamance. Beaucoup d'aires protégées (Parc National de la Langue de Barbarie -PNLB-, une partie de l'Aire marine protégée -AMP- de Saint-Louis, Parc National du Delta du Saloum -PNDS-, les AMP de Bamboug, Joal-Fadiouth, Abéné, ...) sont érigées autour de formations de mangroves. Ces habitats qui servent de refuge à de nombreuses espèces menacées comme le lamantin d'Afrique, constituent également un maillon essentiel du parcours des oiseaux migrateurs et remplissent d'énormes fonctions écologiques. Les perdre par la conversion pour des besoins agricoles notamment la riziculture, touristiques, aquacoles, énergétiques et/ou d'urbanisation ou par la pollution signifierait :

- Absence de maîtrise naturelle des crues donc récurrence des inondations et par conséquent des maladies liées à l'eau ;
- Absence de recharge des eaux souterraines ;
- Perte de la fonction d'épuration de l'eau ;
- Perte des frayères et nurseries, donc la réduction des stocks de poissons, crustacés, mollusques, ... et la crise des pêcheries par conséquent ;

- Stérilisation définitive des terres agricoles dont le renouvellement naturel de la fertilité est entretenue par les échanges cycliques entre les bassins versants et le milieu marin, la mangrove étant un maillon essentiel de ce cycle ;
- Disparition de l'habitat de nombreuses espèces dont certaines sont menacées ;
- Disparition d'un relais important pour l'avifaune migratrice.

Outre l'impact négatif sur l'écosystème, la dégradation des mangroves affecte sérieusement le bien-être des communautés qui en dépendent. Au Saloum, entre autres, les communautés de pêcheurs ont connu une diminution drastique de leurs revenus. En Casamance, outre les effets sur les pêcheries et autres, la dégradation a pratiquement ruiné la filière de riz de mangrove.

Sans la mangrove, la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité est remise en question ; la lutte contre la pauvreté et l'autosuffisance alimentaire resteront des vœux pieux ; l'exode en milieu rural et le chômage iront crescendo ; la vulnérabilité face aux changements climatiques accentuera la paupérisation des communautés concernées ; certains animaux vont migrer voire disparaître faute d'abris et de nourriture.

Ces changements climatiques qui ont secoué la mangrove se manifestent par une irrégularité interannuelle de la pluviométrie, une diminution de la durée de la saison pluvieuse, un déficit pluviométrique, une hausse des températures, des inondations sporadiques, des sécheresses, de fortes houles qui entraînent la rupture des flèches sableuses, etc. Les ressources de l'écosystème mangrove se raréfient et se dégradent.

Au total, ces effets combinés de la sécheresse et de l'action de l'homme se sont intensifiés à partir des années 70. En effet, FOA, 2005 et Corcoran E. & al., 2007 repris par Spalding M. & al. 2010 ont démontré qu'entre 1980 et 2006, les surfaces de mangrove du Sénégal sont passées de 169 000 à 128 700 ha soit 40 300 ha en moins en 26 ans. On notera toutefois que cette tendance à la baisse ne semble pas linéaire. Par exemple, les chiffres de 1997 montrent une progression des formations de mangrove de 38 000 ha par rapport à l'année 1990, probablement en raison de l'amélioration de la pluviométrie (Cf. figure ci-dessous).

3. Diversité des mangroves ivoiriennes

Le long des berges de certaines embouchures, des complexes lagunaires et par endroits sur le front de mer ivoirien s'observent des forêts de mangroves. Les mangroves de Côte d'Ivoire sont localisées sur les berges des lagunes de **Fresco, Grand-Lahou, Ebrie et Aby**. Celles-ci englobent les peuplements monospécifiques de *Rhizophora racemosa* (Rhizophoraceae) et de *Avicennia racemosa*. Par endroits, on enregistre *Conocarpus erectus*, *Acrostichum aureum* ; *Drecanocarpus lunatus*, etc.

Evolution de la dégradation des mangroves ivoiriennes

Année	1980	1990	1996	1997	2000	2005	2006
Sup. ha	30 200	20 100		64 400	99 400	9 900	9 900

Les forêts de mangroves, jadis importantes, luxuriantes couvrant de vastes domaines des zones humides sont actuellement limitées à des reliques par endroits et des plantules. Plusieurs facteurs évoluant individuellement ou bien en conjugaison sont responsables de la dégradation des mangroves. Parmi ceux-ci on peut citer notamment les facteurs naturels comme le changement climatique et surtout les facteurs anthropiques liés à l'exploitation des bois de mangroves et à la pollution. Si rien n'est fait pour freiner la dégradation des mangroves, ces écosystèmes aux services écosystémiques multiples peuvent irréversiblement être détruits. Le projet Initiative Pêche Côtière en est une des réponses.

4. Description du poste

Le ou la candidat(e) sélectionné(e) placé(e) sous la supervision du Chargé des Programmes, aura deux missions principales :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du Résultat 1.2.2. du projet relatif à la conservation durable et l'utilisation rationnelle des ressources des mangroves tel que édicté par son protocole additionnel relatif à la gestion durable des mangroves et son plan d'actions de mise en œuvre ;
- Conduire de main de maître le processus de ratification et de mise en œuvre du protocole gestion durable des mangroves de la Convention d'Abidjan en Côte d'Ivoire et au Sénégal.
- Faciliter les consultations nationales auprès des pays visés.

Plus précisément, le ou la candidat(e) aura pour mission de :

1. Assurer la coordination globale du Résultat 1.2.2. et appuyer la mise en œuvre des activités identifiées au sein de chaque pays ;
2. Mettre en place et assurer la coordination et l'animation d'un groupe de travail au sein de chaque pays pour suivre et mettre en œuvre les activités identifiées. Ce groupe de travail devra réunir les services techniques déconcentrés de l'Etat, les communautés riveraines des zones de mangrove, les organisations de la société civile compétente sur la question des mangroves ;
3. Coordonner les études de référence sur l'état des lieux, la cartographie diachronique, les services écosystémiques ainsi que les valeurs culturelles associées aux mangroves
4. Assurer les reboisements de mangrove en Côte d'Ivoire et au Sénégal ;
5. Appuyer les communautés locales dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus en rapport avec la mangrove ;
6. Faciliter le processus de signature du protocole et de développement des plans d'action
7. En sa qualité de coordinateur le ou la candidat(e) sélectionné(e) devra assurer une communication et des échanges réguliers avec les autres Stratégie du projet et assister aux réunions de coordination globale tel que le comité de pilotage du projet.

5. Paiements du consultant

Les paiements du consultant sont mensuels ; ils se feront après validation du rapport portant progrès sur la mise en œuvre de travail.

6. Produits attendus:

DELIVRABLES	Délais
Plan de travail et budget annuel	5 jours après la signature du contrat
Rapports sur les études de références des mangroves	5 mois après la signature du contrat
Rapport portant évolution des mangroves à travers une cartographie diachronique	3 mois après la signature du contrat
Rapport sur les reboisements des mangroves	Après les campagnes de reboisement de chaque pays
Rapports sur les activités génératrices des communautés vivant en zones de mangroves	chaque mois après la signature du contrat
Rapport sur les consultations nationales en vue de la ratification du protocole mangrove et le processus de développement du plan d'actions	6 mois après la signature du contrat
Rapport sur la mobilisation de nouveaux financements	Tous les 4 mois après la signature du contrat
Rapports de suivi et évaluation des activités du projet	Chaque trimestre après la signature du contrat
Rapport de mission et de réunion	7 jours après chaque réunion et/ou mission

7. Qualifications et compétences requises

- Niveau Master dans une discipline en relation avec l'écologie des écosystèmes de mangrove comme les sciences de la vie et de la terre, pédologie des sols sulfatés acides, géographie, gestion intégrée des ressources en eau etc.) ;
- Expérience dans le domaine de la restauration écologique des écosystèmes de mangroves ;
- Connaissances des techniques de valorisation des ressources des mangroves (apiculture, ostréiculture, sel solaire, ...
- Expérience dans le domaine des technologies moins consommatrices de bois de mangrove comme source d'énergie ;
- Connaissance des approches communautaires du développement local ;
- Expérience relative à la gestion environnementale de l'interface continent et côte ;
- Connaissances des conventions internationales environnementales et des enjeux juridiques/politiques liés à leur mise en œuvre ;
- Capacité de gestion technique et administrative de projets ;
- Expérience de production de notes de synthèse, d'analyse et valorisation auprès des décideurs ;
- Aptitude avérée à effectuer des recherches et à analyser des données. Capacité de rédiger et d'éditer des rapports de façon claire et concise et de présenter des questions complexes ;
- Une première expérience au sein de la sous-région Afrique de l'ouest serait appréciée ;
- Excellentes capacités de rédaction et de communication, en français comme en anglais ;
- Maîtrise courante du français et de l'anglais.

8. Durée et localisation de la mission

- La durée est d'une durée de 12 mois reconductible selon les performances et la satisfaction de l'institution ;
- Le poste sera basé à Abidjan dans les locaux de la Convention d'Abidjan ;
- Plusieurs déplacements dans les 2 pays du projet sont à prévoir.

9. Candidature

- CV,
- Diplômes légalisés et
- Lettre de motivation

10. Critères d'évaluation technique

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	15					
1.2	Expérience dans le domaine de la restauration écologique des écosystèmes de mangroves	20					
1.3	Connaissances des techniques de valorisation des ressources des mangroves (apiculture, ostréiculture, sel solaire, ...	10					
1.4	Expérience dans le domaine des technologies moins consommatrices de bois de mangrove comme source d'énergie ;	15					
1.5	Connaissance des approches communautaires du développement local ;	15					
1.6	Expérience relative à la gestion environnementale de l'interface continent et côte	10					
1.7	Connaissances des conventions internationales environnementales et des enjeux juridiques/politiques liés à leur mise en œuvre ;	5					
1.8	Capacité de gestion technique et administrative de projets ;	10					
		100					

11. Critères de sélection

Le/la consultant (e) ayant le plus de point à l'évaluation des dossiers de candidature sera retenu (e).